



Centre de santé et de services sociaux
des Îles

ÊTRE OMNIPRATICIEN AUX ÎLES DE LA MADELEINE COMPORTE SES AVANTAGES.

VOICI QUELQUES-UNS DES AVANTAGES LIÉS AU TRAVAIL

- ❖ Prime d'installation : 20 000 \$
- ❖ Prime de rétention : maximum 20 000 \$ par année
- ❖ Prime d'éloignement : 9 320 \$ par année avec des personnes à charge
6 212 \$ par année sans personne à charge
- ❖ Frais de déménagement : Payés
- ❖ Déplacements : Une sortie annuelle payée par année pour le médecin et des personnes à charge.
Quatre sorties payées par année pour ressourcement.
- ❖ Ressourcement : 20 jours payés par année, après un an de pratique.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES ADDITIONNELS

GMF Bureaux au sein même de l'hôpital

Rémunération à tarif horaire

- Majoration 120 % dès la première année
- Majoration 125 % à partir de la quatrième année

Forfaits d'inscription et forfaits clientèle vulnérable

Hospitalisation

Rémunération à tarif horaire

- Majoration 130 % dès la première année
- Majoration 135 % à compter de la quatrième année
- Majoration 140 % à compter de la vingtième année

Urgence

Rémunération mixte : forfait plus pourcentage de l'acte

Forfaits de garde en obstétrique, en soins à domicile, en soins de longue durée et à l'hospitalisation.

Pratique diversifiée, incluant des activités médicales particulières (AMP).

Pour en savoir plus, contactez Dre Édith Grégoire, DSPHP

edith.gregoire.archipel@ssss.gouv.qc.ca

Aux Îles, vous trouverez une vie culturelle et sociale riche et diversifiée, une multitude de sports, un milieu sécuritaire, des produits alimentaires locaux variés, de qualité et savoureux et un accès rapide à tous les services. Imaginez terminer votre journée de travail en allant plonger dans la mer...

**Aux Îles de la Madeleine, ce n'est pas pareil...
C'est bien mieux!**

www.csssdesiles.qc.ca